L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
DIMANCHE MATIN, 17 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES HOMMES LIBRES.

ROMAN PASTORAL
DU TEMPS DE LA TERREUR.

PAR O. D'HERICAULT.

LES GENS DE L'AN II

X

La mère et le fils.

Pierre et Noelle avaient repris à grands pas le chemin de Saint-Michel ; mais les jolies paroles d'amour avaient disparu. Les dernières paroles de Mars et ses menaces les préoccupaient tous deux. Pierre ne pouvait se dissimuler que les exigences de Trente-et-un-Mai étaient logiques et dictées par le plus pur civisme. Noelle était fort irritée.

—Ainsi, dit-elle après un long silence, il faudra que je porte cette vilaine cornette qui me rend si laide, que je la mette peut être même le jour de mon mariage ; et si j'aime mieux notre grand bonnet cauchois avec lequel je suis si belle, on me coupera le cou ! Et tu laisseras faire, parce qu'on te dira ce que je t'ai entendu dire si souvent : Le peuple, dans sa juste vengeance, ne peut se tromper.

—Tu es folle, Noelle, répondit Pierre d'une voix émue.

Le silence recommença.

Ils arrivèrent bientôt en face de Saint-Michel. Noelle s'arrêta, et sautant au cou de Pierre :

—Je mettrai cette affreuse cornette, dit-elle. Je vois bien qu'il faudra que je t'aime plus encore que je ne croyais, car tu as des idées et des amis qui te rendront bien malheureux. Mais promets-moi d'être doux et patient, et, si tu peux, docile pour ta mère Le Mâle, qui n'est point heureuse. La voici sur son seuil. Elle nous regarde venir.

Les deux jeunes gens s'approchèrent. La vieille femme indiqua d'un geste froid la maison voisine à Pierre qui s'y rendit en dissimulant un mouvement de joie. Elle fit un signe à Noelle qui vint la rejoindre. Toutes deux entrèrent dans la maison Feuillolay, dont la mère Le Mâle ferma soigneusement la porte.

La vieille femme alla s'agenouiller aux pieds de son lit, dans l'alcôve duquel était caché un grand crucifix. Elle resta là pendant près d'une heure, la tête penchée, les mains jointes, qu'elle desserrait de temps en temps pour essuyer ses larmes. Elle se leva et montrant à Noelle la place qu'elle quittait :

—Prie à ton tour, dit-elle, prie pour lui, pour lui et pour toi, afin que la bénédiction de Notre-Seigneur descende sur votre tête.

—Je veux prier pour vous surtout, ma bonne mère, afin que Dieu vous rende heureuse.

—Heureuse ! Je vis, nous vivons tous comme au milieu d'un buisson d'épines, au milieu des angoisses, de l'esclavage, de la terreur, de l'insulte et de la faim ; et je n'ai pas même l'espérance de voir mon enfant auprès de moi dans l'autre monde.

—Mère, mère, vous savez comme il est bon, doux et juste, dans tout ce qui ne touche pas ses nouvelles idées ; ne soyez pas si rude avec lui. Il reviendra, je vous le promets.

Je vais essayer, bien qu'il soit injuste d'humilier une mère devant son fils. M'a-t-il essayé de tout, de l'autorité, de la prière ; j'ai commandé et pleuré en vain ! Je vais tâcher de lui parler doucement raison. Prie, demande pour moi la sagesse.

Elle se dirigea vers la maison Le Mâle, où elle entra. Pierre était occupé à ranger et à débarrasser la pièce principale—qui était grande et composait presque toute la maison, des objets inutiles. Il ne put s'empêcher de tressaillir, en voyant sa mère. Mais la vieille femme ne parut pas remarquer son embarras.

—Te voilà revenu, Pierre ! Tu as été plus longtemps qu'à l'ordinaire. Ce n'est pas un reproche que je te fais, bien qu'il soit dur, pour une femme fière, d'être obligée à la charité de ses voisins pour vivre, quand elle a un fils qui pourrait travailler, mais qui aime mieux aller rêver à la ville cinq jours sur sept, pour pérorer et hurler avec les loups.

—Il est vrai, ma mère, et cette pensée m'a souvent fait peine ! J'espère que bientôt je pourrai me remettre au travail. En ce moment, la patrie est en danger et en douleur, elle a besoin que ses enfants sacrifient tout pour elle.

—Tout ? Sa mère, soi même, ses devoirs ? dit ironiquement la vieille femme.

—C'est là le grand devoir. Mais vous n'avez jamais voulu m'entendre, sans cela vous m'auriez vite compris, car je n'ai pas encore rencontré une femme d'autant de sens que vous, ma bonne mère. Oui, la patrie passe avant la famille. En ce juste. Voyez ce que nous serions devenus si l'enthousiasme ne nous avait exaltés, si les républicains du Havre et d'Ingouville, poussés, entraînés par nos paroles, n'avaient dénoncé les traîtres Dalbaik et du Perro, les adjoints du ministre de la marine, et s'ils n'avaient répondu à la république française de la ville et du port du Havre ! Nous serions aujourd'hui les esclaves des Anglais.

—Les Anglais ! Crois tu que les Jacobins valent beaucoup mieux pour nous.

—Ma mère, s'écria Pierre en pâlissant, ne parlez pas ainsi. Vous voyez bien que vous m'insultez, et j'aimerais mieux avoir un bras coupé que de vous entendre ainsi souhaiter le joug de l'étranger.

—Il se plaint, s'écria à son tour la vieille femme, pour un mot que j'ai dit et depuis quatre ans, chacune de tes paroles, chacune de tes actions m'a-t-elle pas été une injure à tout ce que j'aime et que je respecte.

—Vous avez raison, ma mère, répondit le jeune homme en baissant la tête, et cela encore je l'ai bien regretté, car je vous aime et je vous respecte, et j'ai toujours en désir de ne pas décider avec vous. Mais il l'a fallu, reprit-il en relevant fièrement le front, l'amour de la patrie est au dessus de tous les amours ; la volonté du peuple, c'est la vérité ; l'enthousiasme de la liberté crée les plus grands devoirs, et la justice et la vertu doivent gouverner le monde !

—Toujours les grands mots, avec lesquels on t'a enivré ! Le peuple, la liberté, la justice et la vérité ! Moi aussi je les prononce ces mots, et je les prononce contre vous. C'est nous seuls, honnêtes gens, qui avons le droit de nous en servir sans rougir. Tu m'écouteras bien une fois, sans doute ; je sais que tu as bon cœur, et autrefois tu avais l'esprit franc et droit. Ecoute moi, mon pauvre enfant. Le peuple ! Qu'est-ce que tu appelles le peuple ? Est-ce nous, est-ce nos voisins, nos amis ? Le peuple ce sont au plus ou nous insulte, ou nous tourmente, ou nous tue ; le peuple qu'il nous faut respecter par ce que nous n'avons jamais respecté les saints, qu'il nous faut adorer plus que nous n'avons jamais adoré Dieu, le peuple qui a remplacé le bon Louis XVI et qui est devenu le roi de France, Louis XVI et qui est devenu le roi de France, ... élever à sa guise, pour leur apprendre à mépriser et à maudire ce que nous, les pères et mères, nous vénérons et bénissons, ce peuple à qui tu as tout sacrifié, ta mère et ton Dieu, ton bonheur et ton salut, mais tu ne sais pas que c'est dix mille ouvriers de Paris, les plus ignorants, dirigés par deux cents bourgeois de province les plus corrompus, les plus ambitieux, les plus hypocrites. C'est là le bon peuple, c'est là ta foi, c'est là ton Dieu. Ecoute moi encore. Je veux bien que tout soit vrai, tout ce qu'on dit depuis quatre ans contre l'ancien régime, mais quel est l'honnête homme, qu'elle est l'honnête femme qui n'aimerait pas mieux vivre sous Louis XVI, sous Louis XV, sous la féodalité que dans ce temps-ci ? Pourquoi voulez vous nous ramener à pire que ce qui est passé depuis des centaines d'années. Vois, mon pauvre Pierre ; je t'en conjure, réfléchis à ce que je te dis, vois, s'il y a moyen de vivre ? Avec le maximum et les réquisitions, que nous reste-t-il ? Si nous parvenons à cacher aux pillards, embrigadés par votre loi, quelques unes de nos propres pommes de terre pour ne pas mourir de faim, on nous dénonce, on nous emprisonne, on nous guillotine. S'il nous échappe quelques-uns des mots que nous avons répétés pendant soixante ans, on nous dénonce, on nous emprisonne, on nous guillotine. On nous assassine pour moins que cela : pour fréquenter les honnêtes gens ; pour moins que cela encore ; parce que nous sommes parents de quelqu'un qu'on a déjà été assassiné. Tu sais que tout cela est vrai. Et c'est pour nous procurer ce bonheur que vous avez tué notre roi, tué nos prêtres, insulté tout ce que nous aimions et respections : l'honnêteté, les bonnes mœurs, les vieilles gens, les honnêtes femmes, la sainte Vierge et le bon Dieu.

Le soir était venu. Il était impossible de voir le visage de Pierre, mais on l'entendait s'agiter. Il se leva.

—Ma mère, dit-il d'une voix sourde, je vous ai donné, en vous écoutant sans vous interrompre, la plus grande preuve de respect qu'un fils puisse trouver dans l'amour filial. Je sens que je ne puis en entendre davantage.

Il se dirigea lentement vers un petit cellier dont la porte donnait dans le coin droit du fond de la chambre.

—Adieu donc, puisque tu ne veux pas même m'écouter, quand, pour la première fois, depuis deux ans, je viens répondre à tout ce que, depuis deux ans, tu essaies de nous persuader. Mais quand je pense que mon fils est l'ami de ces brigands, le soutien de ces voleurs, l'orateur de ces assassins, le complice de ces impies, qu'est ce que tu veux, continua la paysanne, en s'avançant à reculons vers la porte d'entrée, qu'elle ouvrit, qu'est ce que tu veux que je lui dise à ce fils ?

Pierre se précipita dans le cellier, dont il referma violemment la porte sur soi.

—Il faut lui dire à ce fils, murmura à l'oreille de la vieille femme une voix douce et grave qui sortait d'un corps dont les contours étaient enveloppés dans l'obscurité, il faut lui dire : « Je t'aime, j'ai pitié de toi, » et prier sans cesse pour que Notre Seigneur le convertisse.

—Mon père, s'écria la vieille femme, mon saint oncle, je vous revois donc. Ah ! venez, venez. Que Dieu soit béni, Pierre ne vous a pas vu ! Il vous trahirait, voyez-vous. Dieu veuille qu'il n'y ait pas quelqu'un de ses amis rôdant dans les environs.

—Toujours vive et inquiète, ma pauvre Gertrude. Ne sommes-nous pas entre les mains du Seigneur. Et n'ai-je pas bien souvent regretté d'avoir, pour ne pas compromettre mes enfants bien-aimés, fui l'occasion de verser les dernières gouttes de mon vieux sang pour la foi de Jésus-Christ et pour mériter le bonheur dans l'autre vie.

Ils disparurent dans l'ombre. Quelques instants après, Pierre apparut sur le seuil de sa chaumière.

—Elle aurait raison, murmura-t-il, si l'homme était quelque chose, mais qu'est-ce qu'un être, qu'est ce même qu'une génération devant l'immensité des siècles à venir !

—Constitution de l'avenir, murmura la voix railleuse de Caius Loy Pressure, qui venait, en voyant arriver le vieillard, de sortir de la brèche au milieu de laquelle il était caché, dans le clos du fief Saint-Michel.

« Article premier. Les patriotes aux aguets seront exempts de rhumatismes. Les suspects, qui insultent à la vigilance du peuple en s'enfermant dans leurs maisons, seront saisis par le sereïn. »

Le faux maître Jean Lievin Pas-de-Lièvre prit lentement s'avança et alla regarder ce qui se passait dans la maison Feuillolay où venait d'entrer Mme Le Mâle.

(*A continuer.*)

LA LEGENDE DE L'ELECTRICITE.

Mme Vigée-Lebrun qui a laissé, on le sait, à la fin de siècle dernier, comme peintre une grande réputation, et dont le Louvre possède plusieurs œuvres éminentes, aimait à raconter qu'appelée à faire le portrait de Marie-Antoinette, elle parvint à déterminer celle-ci à se laisser peindre sans poudre, et à débarrasser ses beaux cheveux d'or de ce cosmétique bizarre sous lequel la mode voulait qu'on les cachât.

Il fut donc convenu que l'artiste se rendrait un soir à Versailles, et que là, elle accommoderait la coiffure de la reine de façon à ce que celle-ci pût donner séance le lendemain de grand matin, et faire à Louis XVI la surprise d'une ébauche assez avancée pour qu'on pût juger de la ressemblance du portrait. Mme Vigée-Lebrun y parvint sans peine, et, comme elle se complaisait à le dire, « elle ne faisait pas languir ses modèles sur la sellette. »

Le retard, qui voyait dans tous ces petits mystères une partie de plaisir, se rendit donc le bonne heure dans ses appartements, et laissa déterrer au tête de tous les échafaudages de fleurs et d'étoffes que la mode exigeait que l'on portât à cette époque, et se livra aux soins de deux femmes de chambre qui, à grands renforts de brosses, de peignes, de savons parfumés et de jaunes d'œufs, éliminèrent la poudre, dont il ne resta pas la plus de trace.

Elle laissa ensuite flotter sur ses épaules, avec une coquetterie enfantine, sa magnifique chevelure afin qu'elle pût se sécher, tandis que Mme Lebrun chercherait la pose qu'elle comptait adopter le lendemain à son modèle. Pendant ce temps-là, les cheveux de Marie-Antoinette se débarrassèrent du peu d'humidité qui s'y trouvait encore, et elle ordonna à ses femmes de chambre de les peigner avant de les relever et de les renfermer dans sa coiffure de nuit. « Alors, racontait Mme Lebrun, je vis un phénomène que je n'avais jamais vu, à chaque mouvement du peigne, il jaillissait de cette masse épaisse de cheveux, d'un blond doré et d'un soyeux charmant, un véritable feu d'artifice d'étincelles bleuâtres, qui pétillaient avec un craquement singulier comme en produit une machine électrique. Je demandai à Sa Majesté la permission d'éloigner la lampe, que je mis dans une antichambre voisine, et pendant plus d'une demi-heure j'assistai à un spectacle sans exemple et qui tenait du prodige. La reine, que ma surprise amusait beaucoup, m'apprit que dans son enfance il en était déjà ainsi, et que sa mère Marie-Thérèse se complaisait parfois à passer elle-même un peigne sur la tête de sa fille, disant que les étincelles qui en sortaient étaient un don surnaturel assurant de grandes et d'heureuses destinées à celle qui l'avait reçu du ciel. »

Il paraît que ce fait qui étonnait tant Mme Lebrun est fort commun et presque vulgaire aux Etats-Unis, et particulièrement chez la plupart des misses de New York.

En hiver, d'après le professeur Loomis, les cheveux y sont fréquemment électrisés, surtout lorsqu'on les peigne avec un peigne fin. Souvent les se dressent, et plus on travaille pour rendre la chevelure unie, plus ils refusent de se tenir en place. Ils se dirigent alors vers les doigts qui les manient, et pour remédier à cet inconvénient il faut absolument mouiller ceux ci.

Dans cette même saison, toutes les parties des vêtements de laine, les pantalons surtout, attirent les duvets et les poussières qui flottent dans l'air. Ces particules se fixent principalement vers les pieds, et la brosse ne fait que les rendre plus adhérentes. Une éponge humide est le seul remède qu'on puisse appliquer efficacement en pareil cas.

Pendant la nuit, les tapis épais des salons chauffés font entendre de petits craquements ; ils brillent lorsqu'on s'y promène, et si l'on y passe deux ou trois fois avec rapidité, il en jaillit des étincelles de plusieurs centimètres de longueur, qui font en outre sentir une piqûre cuisante au marcheur. Les objets en métal, comme, par exemple, les boutons de porte, déchargent une étincelle sur la main qui s'en approche. On parvient même quelquefois à allumer un bec de gaz avec le doigt après s'être promené sur le tapis isolant.

Au surplus, la plupart de ces phénomènes sont si familiers à New York qu'ils n'excitent plus aucune surprise.

Déjà ils avaient fixé l'attention de Volney à la fin du siècle dernier.

Ce célèbre voyageur fait remarquer que la quantité de fluide électrique constitue une différence essentielle entre l'air du continent américain et celui de l'Europe.

« Les orages, dit-il, en fournissent des preuves effrayantes par la violence des coups de tonnerre et par l'intensité prodigieuse des éclairs. A Philadelphie, le ciel paraît en feu par leur succession continue ; leurs zigzags et leurs flèches sont d'une largeur et d'une étendue dont on n'a pas d'idée, et les battements du fluide possèdent une telle force, qu'ils semblent, à l'oreille et au visage, provenir du vent léger que produirait le vol d'un oiseau de nuit. Leurs effets ne se bornent pas à la démonstration ni au bruit, et les accidents qu'ils occasionnent sont fréquents et graves. Pendant l'été de 1797, depuis juin jusqu'à la fin d'août, on eut à déplorer, d'après les papiers publics, la mort de dix-sept personnes tuées par la foudre. »

L'extrême sécheresse de tous les plateaux des Andes provoque des effets du même genre, et, selon M. Philippi, on voit souvent dans le désert d'Atacama, au Chili, les cheveux des voyageurs se hérisser et des lumières jaillir du sol.

D'après le docteur Livingstone, au printemps, époque de la grande sécheresse, les déserts de l'Afrique méridionale sont souvent traversés par un vent du nord chaud et tellement électrique, que, que les plumes d'autruche se chargent d'elles-mêmes jusqu'à produire de vives commotions ; la seule friction d'un vêtement provoque des gerbes lumineuses.

Comme le fait observer Volney à l'égard de l'Amérique, on ne saurait dire que la chaleur de la région ou du tropique soit une cause nécessaire de cette abondance de fluide, puisque ce génie ne s'y manifeste jamais plus que par le vent froid de nord-ouest, et que, d'après les observations des savants russes Gmelin, Pallas, Muller et Georgi, il ne se montre pas moins excessif en Sibérie, en dépit de l'air glacial qu'on y respire.

Dans une partie de l'Inde anglaise, l'établissement des lignes télégraphiques éprouve de singulières difficultés par suite des perturbations électriques de l'atmosphère. Ces perturbations sont d'une telle intensité, que les instruments semblent pris de délire et fonctionnent à tort et à travers ; enfin les orages violents jettent le désordre dans les lignes, arrachent les poteaux et vont jusqu'à fondre les fils conducteurs. Aussi les télégrammes indous sont-ils parfois aussi indéchiffrables qu'une brique assyrienne chargée de caractères cunéiformes de la troisième espèce.

M. J. Fournet, qui a communiqué ces faits dans un Mémoire lu à l'Académie des Sciences, ajoute qu'en consultant un important travail sur l'hydrologie du Mexique, de M. H. de Saussure, petit-fils du grand explorateur des Alpes, a constaté qu'à la fin de l'hiver la sécheresse devient excessive sur les plateaux élevés du Mexique. Malgré une évaporation immense, les vapeurs n'y trouvent que rarement la pureté du ciel, et la production des étincelles au contact des objets s'y manifeste par moments avec une remarquable intensité.

Cette tension se soutient même en pleine saison des pluies, car, en août 1856, M. H. de Saussure, faisant avec M. Peyrot l'ascension du Nevado de Toluca, malgré les avis réitérés des habitants du pays, ne tarda pas à se trouver enveloppé par un brouillard glacial, symptôme menaçant d'un orage qui se préparait. Bientôt un vent violent, du grésil, puis des coups de tonnerre, se succédant presque sans interruption avec un fracas épouvantable, l'obligèrent à descendre, dans la crainte des décharges. Plus bas, l'orage parut se calmer un instant, et les voyageurs s'y trouvèrent enveloppés d'un brouillard ou nuage gris, accompagné de grésil, durant lequel les cheveux des guides indiens se dressèrent droits sur leurs têtes, et ce phénomène s'ajouta un bruit sourd, indéfinissable, d'abord faible, quoique général, mais allant toujours croissant.

C'était une crépitation universelle semblable à celle qu'auraient produite les petites pierres de la montagne si elles se fussent entre-choquées. A cette rumeur, d'une durée de cinq à six minutes, succédèrent de nouveaux coups de tonnerre et des avalanches de pluie et de grêle qui se prolongèrent jusqu'à la limite supérieure des forêts. Là, l'orage finit par devenir plus supportable : d'une part, la distance du foyer électrique était devenue plus grande, et, de l'autre, les décharges partielles se trouvaient multipliées et favorisées par la végétation.

Déjà, au Mexicain, M. Craveri, avait assisté à un spectacle semblable, le 19 mai 1845. Le phénomène s'était produit subitement avec l'apparition d'un nuage venant de l'ouest, et les sensations électriques qu'éprouvèrent ses guides et lui, à toutes leurs extrémités, aux doigts, au nez, aux oreilles, furent également suivies d'un petit sourd. Et pourtant le tonnerre ne grondait pas encore ; les longs cheveux des Indiens, qui se tenaient raides et hérissés, donnaient à la tête de ces hommes une grosseur énorme.

Enfin, le bruit arriva au plus grand paroxysme d'intensité dans toute la montagne, et ressembla au claquement que produiraient des cailloux alternativement attirés et repoussés par l'électricité, probablement le pétillement de myriades d'étincelles jaillissant du sol rocailleux produisait ce tapage.

De pareils faits s'observent souvent en mai, en août et en septembre, dans les Alpes, surtout aux époques les plus orageuses de l'année quand sévit le vent d'Occident.

M. Fournet en conclut qu'il existe sans doute à l'est, à l'ouest et au sud du globe, d'immenses foyers d'électricité apportée, comme la température, par les vents et les vapeurs, et que l'étude de ces courants est destinée à faire entrer dans des aperçus nouveaux la science météorologique.

SAM. HENRY BERTHOUD.

[Fin de la Liste des Lettres, suite:]

Santos [illegible] & C A	[illegible]	[illegible] J B & Co
[illegible]	[illegible]	[illegible] D
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

T

Tamabien Dom'co	Tibi Giuseppe	Tronto Gio
Tamaro Giuseppe	Tiberde Hippolite	Thérard A F
Tupin F A	Thigesier Rév	Tornarusu J
Tricala Dr	Trudeau A Z	Toquet Pierre

V

Va'des J A	Vaquelin J	Verlaque Henri
Vandor Jean	Viola Serafino	Vignié Mme

W

Wiltz L A

Z

Zuma J J [illegible]

INITIALES.

Monsieur le directeur de la Librairie Nouvelle

S. W. TALIAFERRO
Maître de Poste.

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue Saint-Charles.

SPALDING & BIDWELL.............Propriétaires.
A. H. DAVENPORT....................Directeur.
Prof. FRED YOUNKER..........Chef d'orchestre
J. KITTREDGE........................Trésorier.

DIMANCHE, 17 Novembre 1867.

Programme varié dans lequel figurent Miles EMELINE et ALICE ZAVISTOWSKI; Mlle LEAH, des Théâtres de Paris et de Londres; M. SANDFORD et un corps de Ballet au grand complet; Mlle SALLIE SWEATMAN, qui chantera des chansons serio-comiques; ADD RYMAN, l'orateur; la PETITE ALICE et tous les autres artistes de la troupe.

LUNDI SOIR,

Changement complet de Programme. La danseuse et mime distinguée

MLLE CHRISTIAN ZAVISTOWSKI,

Qui remplira le rôle de Mathilde de l'ESPION FRANÇAIS, pièce dans laquelle elle jouera cinq rôles.

JEUDI SOIR,

L'administration offrira aux habitués du théâtre un MAGNIFIQUE SPECTACLE—la célèbre pièce connue sous le nom de

BLACK CROOK,

Qui a été représentée quatre cents fois à New York.—Décors, Ballet, &c.

M. Bidwell a engagé à Paris, expressément pour M. BLACK CROOK, une première danseuse et un corps de ballet composé de trente danseuses, qui débuteront MARDI SOIR. 17 nov

THEATRE NATIONAL.

Au coin des rues Perdido et Baronne.
Directeur.......................GUSTAVE OSTERMANN.

DIMANCHE 17 novembre 1867,

Grand opéra allemand,
Seconde représentation de
DER FREISCHUETZ, opéra de Weber.

LUNDI 18 novembre.—SUNDIN DIE ANGEN, comédie en 2 actes de Bergner; DERR KAPELLMENSTER VON VENAUIO, opérette comique, en 1 acte, de L. Schneider.

Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures, et le rideau se lèvera à 7 1/2. 17 nov—

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de prix : en remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, ou ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, est tous les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

BALS

Au Jardin du Cèdre Magnolia.

LE propriétaire du beau JARDIN DU CEDRE MAGNOLIA, au Bayou St-Jean, prévient le public qu'il y aura BAL tous les dimanches au jardin, à partir du 17 courant. 16 nov—2

Bal, Bal, Bal.

ACCOUREZ TOUS EN CHŒUR.

SALLE DE BAL D'ORLEANS,
Rue d'Orléans, entre Bourbon et Royale.

L'ouverture du Grand Bal paré et masqué aura lieu le SAMEDI 9 courant et tous les Samedis suivants, pendant la saison d'hiver.

Obé ! la danse ! le plus doux moment de l'homme !
La ou se rencontrent les cœurs ! — Le rendez-vous de l'amour !
Epargnés par tous les fléaux de l'été, que tout soit oublié !
Aujourd'hui !
De Bacchus à l'Amour.
De l'Amour à Bacchus !
Grand Bal ! Billards ! Liqueurs ! Huîtres ! Restaurant
Voilà ce qu'Hippolyte Percival offre aux clients
L'orchestre est dirigé par M. Carl Patti. — Une police sera sur les lieux pour maintenir l'ordre. 6 nov—1m

Grand bal paré

DONNÉ PAR
Le Noble Conclave No 8, Ordre des S.·. W.·. M.·.
LE SAMEDI, 7 DECEMBRE 1867,

Au "German Company Hall" coin Bienville et Passage de la Bourse.

Pour construire une tombe.

DIRECTEURS

Anthony Bambola S.·. C.·.	C. R. Faget G.·. L.·. G.·.
M. A. Calongne G.·. C.·.	Nicholas Abadie G.·. G.·.
Jose Barba G.·. C.·.	Frederick Fuhr G.·. P.·.
Henry Brand G.·. F.·.	Eugene Abadie P.·. C.·. V.·.
J. E. Sauton G.·. W.·.	Gerard Smith P.·. G.·. C.·.
Julius Koch G.·. W.·.	Alfred Shaw P.·. G.·. C.·.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS

F. de P. Vellasana C.·. — Serafin de Arredondo S.·.
Prosper Barba F.·. — S. S. Rivas.

COMMISSAIRES

Anthony Bambola, Francisco Jimenes,
Francisco Luque, Prosper Barba,
E. Abadie, Augustin Bendras.

COMITÉ D'INVITATION

José Barba M.·. E.·. G.·. — Serafin de Arredondo S.·.
Francisco Jelmuer P.·. — Francisco Luque T.·. G.·.
F. Torbio. — S. S. Rivas.

Les personnes qui désirent obtenir des billets d'invitation pour donner avis [illegible]. Joseph Barba, rue de la Vieille Levée No 255 ou au soussigné au No 146 de la rue des Ursulines. Le comité d'invitation se réunira tous les samedis.

Des proposition pour la buvette, le restaurant et la salle de toilette seront reçues par le M.·. E.·. C.·., au No 256 de la rue Vieille-Levée, ou par le soussigné, jusqu'au 28 octobre au 27 novembre, à 3 heures de l'après-midi, jour et heure fixés pour l'acceptation des propositions les plus avantageuses.

SERAFIN DE ARREDONDO,
Secrétaire.
27 oct

Bateau régulier et indépendant, de la Nlle-Orléans et de la ville et de Lafourche, faisant le service le jour Le NEW ERA, capitaine Dugas, commandé A. A. Melançon, part de la Nouvelle-Orléans, pour Donaldsonville, tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il part de Donaldsonville pour la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 6 heures du matin. Un commis se tiendra, tous les jours, au pied de la rue Conti, pour recevoir le fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. FENNIMORE, rue Tchoupitoulas, No 2.
15 nov—1m

ARRANGEMENT D'HIVER,

COMPAGNIE
DE
PAQUEBOTS DU
BAYOU SARA.

WILD WAGONER..................Capitaine Baranco
Les Lundis...............................à 5 heures P. M.
Les Vendredis.........................à 10 heures A. M.
LAFOURCHE........................Capitaine Greathouse.
Les Mercredis..........................à 5 heures P. M.
Les Dimanches........................à 9 heures A. M.
Pour Bayou Sara et tous les points intermédiaires.
NINA SIMMES....................Capitaine Troxler,
Les Mardis, à midi, } à Bayou Goula,
Les Jeudis, à midi, }
Les Samedis à midi, } à New River et tous les ports intermédiaires.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou au bureau de la Compagnie, No 118 de la rue de la Commune.
A. C. GODDIN, Président
9 nov—1m

Liste des Lettres.

Nlle-Orléans, 17 novembre 1867.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, pendant la semaine, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 h. à midi.

A

Armant et Détége	Anselmo Pietro	Artigue J M
Andrade Andres	Augustin J D	Allinai M

B

Biancard G P	Blanchard J	Bazanac Joseph
Bagnena Stefano	Bazile Giovanni	Battifora Roberto
Battifera Giovanni	Bailie F	Baudier L'hotile
Bellas P Mme	Barbey Adrien	Bernard Adolphe
Belhaque F Rév	Beaudoin François	Bertucci Antonino
Bertucci Salvador		Bertucci Placide
Bodet François	Bennato Giuseppe	Bertucci Domenico
		Bienvenu Aristide
Bonteme Joseph	Brown Beguene & Co	Bache F
Boradoux	Bouthellier Louis	Bonnecarrère B
Bos Paul	Bories Rév	Bouchon Pierre
Bouttert A	Boutreur Victor	Rossanne Francesco
Bonnessen A	Brustier V Mme	Brosette Louis
Borge P		Brandin J

C

Castillo A Mme	Carrier Jules	Casenobe C
Cazabet E	Charbonnet P	Canzellies Mme
Cayer Charles	Cochut D Mme	Cafoan Giuseppe
Cavelle L Mme	Cassino Salvatore	Cassbonne C
Castillon, boucher	Caserta Giuseppe	Carrau J M
Cardin J O	Cheremé E Mlle	Cencier L
Cholet B Mme	Cordaro Francesco	Cougot Jean
Coste C F		

D

Dercour J Mme	Darras, négociant	Dabescens
Daussuy D	Dauphin Octavio	Dénis M C
De Nègre B Mlle	De Simme Jacopo	Delaingette F
Desauz Edmond	Delos Santos L Dr	Domingues Raf.
Dassouu E Mme	Delsingette	De Venere A Dr
De Roche Vve L	Desmelie J G Mme	De Arredondo G
De Gaal	Dégrés H	De Croy Jules
De Simone Franc.	De Sauls G E	Di Simone G
Di Simone Rosolia	Di Angelo Giusep.	Di Benardo V
Domengen Jules	Dourg J M H	Doremus M Mde
Durant Alex	Du Pree Mme	Dubean F

E

Esmonde W — Escudé Adrien

F

Faberon E	Frazier Jos	Falanque Mme
Favalero Giovanni	Faccidomo C V	Fleury Anthony
Fresne Janasio	Ferrier Emily	Fare le G schino
Fronti Francis	Fugos Vve D	Fonta Giovanni
Fortier Victor	Flory Marina Mme	

G

Gradenigo C Mlle	Gargale Lorenzo	Gadet Célestin
Gayarré & Simonds	Gratiae J	Gratianetti Pierre
Gerarde C	Gayare Julia	Graffuputo G
Glanferrara G	Gouvion E	Gonzales Manuel
Gordon F	Grosti J	Gotschan Jean
Gumena Antonino	Guibert Jules Mme	Gabriel J

H

Halgoran Michel	Hébert J A	Hernandes Manuel
Hernandez F B	Himenes Justin	

J

Jeltenfat L — Juston Jean

L

Landini Eugenio	Lessalle J B	Lacour P
La Mentia Ve	Larcade Jos	Laporte Baptiste
Lapeyrade C P	Lesteux	La Barge George
Lambert, confiseur	Lafayette J	Labesson J
Lenbuques François	Leleredo Blaise	Lepage Jules
Léo Alex	Leopold Jules	Le Fort J
Leclerc A	Legardeur B	Léonard Jean
Lefevre Louis Dr	Lebrof E Mme	Le Crépell W
LeBlanc A Mme	Levistar J C, capt	Larges Jos
Longuet J	Loup Marie Mme	Loquet J M

M

Manso Téofile	Maillard F	Maugeri Fabco
Martello Dom.	Marcona Jacques	Maugeri Maria Rosa
Mattina Antonino	Mangano Pietro	Maugeri Giovanni
Mengari Angelo	Maggiore Fran.	Maura Il Mme
Mathieu Louis	Marcelin Célestin	Mouret Henri
Mazouvet Jean	Marequan Pietro	Martin Auguste
Martel Vve Mme	Mecquilan F	Mercade A
Martinez Chs	Morgani J	Mongelo B Mlle
Martin Jean	Michel Emile	Morin A
Mittenberger Dr	Michell Antonio	Mercer A
Morrera F J	Moriei Provenzano	Moulage Emile
Menghenoni R	Moulier Pierre	

N

Nicholas Theodule Nelsono Antonio

O

Olivier Leone — Obiel J A — Olivier & Duplantier

P

Pesquite P	Palmisano Giuseppe	
Pain P	Paraguan M	Pacon H Mme
Pellegrino Angelo	Pasquale Antonio	Percy Clément
Percy P G	Pesta Giacomo	Pasana George
Penlan Elie	Pelligne P	Pisone Pietro
Pethel Fidèle	Pittari Antonio	Pujol Jean
Pierron Henry	Piffet E N	Puggio Maria
Patel A		

Q

Quevezan Eugène

R

Ramos Vve A	Reyère J Mme	Rei P
Russo Vincenzo	Rochelle Louis	Roche Martin
Robles E F	Rougeau A Mme	Routhier Geo
Russo Salvatore		

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[Tableau des prix de passage entre la Nouvelle-Orléans et les ports des Antilles et du Pacifique — chiffres en grande partie illisibles.]

Ports	1re classe	2e classe	Entrepont
St-Thomas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Haïti	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Santiago de Cuba	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jamaïque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guadeloupe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Martinique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St-Pierre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
St Vincent	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Grenade	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Trinidad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Demerari	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Surinam	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cayenne	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Guayra	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Cabello	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Colon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Buenaventura	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guayaquil	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Payta	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lambayeque	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huanchaco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Casma	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huacho	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Puntarenas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Callao	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tambo Mora	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chincha	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chala	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Islay	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ilo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Arica	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pisagua	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Mejillones	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Iquique	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Tocopilla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cobija	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Chanaral	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caldera	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Carisal Bajo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huasco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Coquimbo	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valparaiso	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Francisco	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acapulco (Manzanillo)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Punta Arenas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Realejo (Corinto)	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Union	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Libertad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Acajutla	[illegible]	[illegible]	[illegible]
San Jose	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire ....
Passage dans une cabine 2d pont avant 160
Passage d'entrepont 100

Un supplément de $15 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus, place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demi-place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de 20 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer FRANCE/GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 15 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 nov—1 sat L S C — 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE — capitaine Lemarié ... Samedi 16 nov.
PEREIRE — Duchesne ... Samedi 30 nov.
VILLE-DE-PARIS — Surmont ... Samedi 14 déc.
ST-LAURENT — Bocandé ... Samedi 28 déc.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85

POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Sans médecin gratis.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent en reprenant qu'en revenant, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les voyages inutiles de la Manche, chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, en outre d'une économie de temps, d'ennui et d'argent.

S'adresser à V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.
5 avril—

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire

VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le 16 novembre, à 7 heures et demie du matin, recevra et signera des connaissements pour le coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, agent,
5 nov — 127 rue de la Commune.

Communication directe entre la NOUVELLE-ORLEANS LE HAVRE ET HAMBOURG.

Les vapeurs de la Compagnie HAMBOURGEOISE AMERICAINE.

BAVARIA, 2 dec tonneaux, capitaine, J. Meier.
TEUTONIA, 2 dec — W. Bardua.
Partiront comme suit.
— de Hambourg, — de Southampton, — de la N. O.
BAVARIA, — 1 Oct. — — 15 Nov.
TEUTONIA, 1 Nov. — — 15 Déc.

Les vapeurs suivants partiront tous les mois à cette date.

PRIX DU PASSAGE EN OR.
De la N. O. à — 1re cabine, 2e cabine, entrepont
Du Havre, Hambourg — $150 00 — $100 00 — $45 00

Certificats de passage du Havre à la Nle-Orléans, de Hambourg par la ligne de New York partent chaque Samedi.

S'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & Co., Agts Gén.
MAURY & Co., Agts d'échange,
No 50 rue de la Commune ;
C. F. RICHARD BOAS, Agt Gén.
de passage des Etats-Unis, et Carondelet et Bourbon. de passage des E. C. Richard Boas, près l'Hôtel de la Nlle Orléans ou Havre.

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans, trois livres sterling, et 15 pour cent primage, par tonneau.

MM. Maury & Co continueront à signer des traites—connaissements de la main—pour tous les ports des Etats-Unis du Continent, par la voie de New-York, par les steamers de la Compagnie de paquebots Hambourgeois-Américains.

KUNHARDT & Co., New York,
Agence générale.
28 sept

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $100, — Aller et retour, $175.
New York à Londres, $105, — Aller et retour, $185.
New York à Paris, $115, — Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an — Rue Gravier, No 100.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."

MORNING STAR......2500 tonneaux......Nelson, comm.
GUIDING STAR.......2500
MISSISSIPPI..........2300
MERRIMACK...........2300
MONTEREY............1400 — Edwards,
MARIPOSA.............1400 — Quick.

Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
39 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1an — No 5, Bowling Green, New-York.

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Têche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.
16 juillet

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf
ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis
GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
J. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1an

Pour New-York.

—LA LIGNE CROMWELL.—

Le steamer
GEO. CROMWELL,
Capt. E. E. Valle,

partira MARDI, 19 novembre, à 6 heures du soir, du pied de la rue Toulouse, 2me District. Il sera pris du fret pour Brême et le Havre, et il sera délivré des connaissements pour ces ports.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
14 nov — 41 Carondelet.

Agence de la Compagnie de steamers du Sud, à Liverpool.

Nlle-Orléans, 13 novembre 1867.

Les soussignés ont établi une agence à Memphis, Tenn., afin d'y signer des connaissements pour le coton expédié de la ville de Liverpool, le Havre et autres ports du continent par STEAMERS et NAVIRES A VOILES—évitant ainsi les délais, les variations du change, &c.

Ceux qui veulent tenir leur coton à la Nlle-Orléans sujet aux ordres des expéditeurs peuvent le faire assurer contre les risques de presse, par ses polices ouvertes spéciales, jusqu'à présentation des connaissements conventionnellement endossés.

J. H. ASHBRIDGE & DECAN.
16 nov—1m.

POUR LE HAVRE.

Le brick américain "LIZZIE M. MERRILL", de 1ère classe, capitaine Ulmer, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à
W. R. BUDDE-DORFF,
Rue de la Commune, No 175,
ou à — G. W. HYNSON & CO,
1er nov — Rue du Camp, No 82.

Pour New York directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON.........GEN. MEADE,
GEN. GRANT..................SHERMAN.

Le steamer
GEO. WASHINGTON,
Commandant E. V. Gager,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 23 novembre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a — Rue Carondelet, No 41

Dr. Chs. DELERY

A TRANSPORTÉ SON DOMICILE
179...RUE DES REMPARTS...179
15 nov — Entre Ste-Anne et Dumaine.

LE Dr. BORDE,

DE retour en cette ville, offre ses services au public,
Rue de la Douane 180, entre Bourbon et Dauphine.
Consultations de 1 h. à 2 h. P. M.
16 oct—1m.

Docteur A. Landry,

De la Faculté de Médecine de Paris,
No 80, rue du Maine, enseignant Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12 nov—6m.

Dr BERJOT.

LE DOCTEUR BERJOT a l'honneur d'informer sa clientèle et les membres de la Société Française de Tivoli, du District, qu'il a transféré son office et sa résidence rue Bagatelle 165, entre Dauphine et Ste Anne. Consultations—En français, anglais et espagnol, de midi à 2 heures.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1867.

LA Société commerciale MARTINEZ & PALACIO est dissoute, aujourd'hui, d'un consentement mutuel. Notre Sieur A. PALACIO est chargé de la liquidation et spécialement autorisé à signer pour la dite ancienne compagnie.

Nous remercions nos amis et les prions de continuer leur bienveillant patronage à M. Palacio.

FRANCISCO PIZARRO MARTINEZ.
ANTONIO PALACIO.

Nouvelle-Orléans, 20 octobre 1867.

A. PALACIO a l'honneur d'annoncer à ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que MM. Martinez & Palacio.
20 oct—1ms — ANTONIO PALACIO.

COMMISSION. IMPORTATION.

L.-H. RICHARD,

46, Rue Vieille-Levée—Nouvelle-Orléans,
56, Rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE SAISON. Indiennes enfumées; Indiennes chasseis, et bleu et blanc.

Lainages à 25 pour cent de perte.

Articles de Deuil,

Mousselines de laine noire, étamine, tamise, alpine, barège, châles mérinos noirs, unis et brodés ; crêpe, crêpe anglais, rubans de satin, velours noir coton
DEVANTS DE CHEMISES.

Bonneterie anglaise et allemande, pour dames, messieurs et enfants.

EN GROS SEULEMENT.

L'attention de messieurs les tailleurs est appelée sur un joli choix de drap noir et fantaisie à prix réduits.

Commissions pour tous genres de marchandises européennes, remplies promptement et avec soin.
1er nov—1m.

CHEVEUX POUR DAMES

BROSSERIE, PEIGNES
ET
ARTICLES DE TOILETTE,

FELIX SARON,

14.........Rue Baronne, près Canal.........14

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'à partir du 3 courant, il mettra en vente un des plus beaux assortiments de CHEVEUX de toutes couleurs et longueurs.

NOUVELLES COIFFURES EN CHEVEUX,
CHOIX DE BIJOUTERIE EN JAIS,
montée sur or et argent
PEIGNES EN IVOIRE ET ECAILLE.
BOITES A OUVRAGE.

L'assortiment le plus complet de la ville de PARFUMERIES FRANÇAISES.
LES MEILLEURS CORSETS FRANÇAIS.

Toutes ces marchandises ayant été choisies par M. Saron et achetées pour du comptant, sans frais de commissionnaire, pourront être vendues à meilleur marché que dans toute autre maison.

Les dames de la ville et de la campagne sont respectueusement invitées à venir examiner le nouveau stock avant d'acheter ailleurs, pour se convaincre de la modicité des prix.
3 nov—1m — FELIX SARON.

Chapeaux ! Chapeaux !

J. J. ALBERT,

43....RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE....43
Autrefois, coin Douane et Chartres.
AUX MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

En magasin et arrivant par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes de feutre, fourrure, laine, castor, drap et velours, pour hommes, cadets et enfants, choisi expressément par moi-même au Nord et en Europe, pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce choix de marchandises.

Prix remarquablement réduits. — 3 nov—2m

Magasin de Modes et de Confections, etc.

Mme Washington,

RUE DU CANAL, No. 145, NLLE-ORLEANS.
(Au-dessus du magasin de variétés de P. Runkel.)

Mme WASHINGTON rappelle à ses anciennes amies et clientes qu'elle ouvrira le JEUDI, 7 novembre, ses Magasins de Modes et fera les Robes et les Manteaux, comme par le passé, dans le dernier genre et à des prix proportionnés aux circonstances actuelles. Les dames qui désirent coudre leurs robes elles-mêmes peuvent les faire tailler et faufiler à bon marché.

Le travail est garanti. Mme Washington vend des patrons en papier pour dames et enfants, et expédie avec soin les modes aux modistes établies à distance de la ville. Elle en reçoit constamment de Paris et de Londres. — 3 nov—1m

A vendre. A vendre.

19 BARILS pipes eau-de-vie, E. Vignier, Dodart et Co.,—ce qui pèse, 100 boucauts carbonate de soude, 42 pour cent, 60 caisses genièvre de Hollande.

Le tout d'importation directe, à vendre à des prix raisonnables. S'adresser à
J. H. ASHBRIDGE & DECAN,
15 nov—12 — Rue de la Commune, No 159.

Corribé & Leblanc,

265........*Rue Vieille Levée*........265

ONT l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir de Paris un magnifique assortiment de parapluies, de cravates, foulards, gants, fils, de chemises françaises toile, devant toile pour hommes et enfants de tout âge. Ces objets de choix ont été reçus par eux, offrent un assortiment des plus riches, et les modes les plus nouvelles, pour satisfaire leur clientèle, ils ont baissé les prix au plus bas.
15 nov—1m.

E. L. E. BONNET,

62 rue de Chartres (au premier),

Vient de recevoir un joli choix d'articles de

Modes et Nouveautés,

Qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modérés. — 5 nov—1 m

LIQUIDATION. LIQUIDATION.

JOUETS. JOUETS. JOUETS.
ET
ARTICLES DE FANTAISIE.

PROSPER REBER,

23............Rue de Chartres............23

A l'honneur d'annoncer au commerce et au public en général qu'il vendra tout son stock à très bas prix : Garnitures de toilettes, garnitures de cheminées, garnitures de lavabos, vases, statuettes, cave à liqueurs, cristaux, porcelaines, verreries, boîtes à bijoux, brosses, etc., articles de bureau, brocs de toutes sortes, boîtes à ouvrage, pupitres, tableaux, boîtes à musique, objets de fantaisie, etc. Jouets, dans un grand assortiment de requêtes de jeux, poupées, de toutes sortes, boîtes, et des fruits d'artifices, gaînes et autres articles d'argent, pour régaler les fêtes &c.

Pourvus de toutes espèces et un grand assortiment de jouets en porcelaine, en verre, en bois, etc.

Les marchands de la campagne et ceux de la ville sont invités à venir examiner mon stock avant d'acheter ailleurs. PROSPER REBER.
2 nov—3m — 23 Rue de Chartres, entre Canal et Douane.

CRESCENT EXCHANGE.

9............Rue Carondelet............9

IL y aura tous les jours, au Crescent Exchange, No. 9, rue Carondelet, de 10 heures et demie à 1 heure, un LUNCH CHAUD. Le bar sera toujours amplement approvisionné de LIQUEURS DE CHOIX.
1er nov—1m

L. CRESSON,

PEINTRE,
163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PEINTURE, images, chromos, gravures, tableaux, etc. &c.

Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c.
9 nov—1m

Modes et Nouveautés.

MADAME MOSES a transféré son magasin de Modes rue du Canal No 193 entre Bourgogne et Rampart. Elle continue comme par le passé, à offrir aux dames de cette ville, et à sa clientèle de la campagne de très beaux effets pour la saison, elle se recommande à l'attention et la confiance qui lui ont été accordées.
12 nov—1m

D. DE HAVEN. — W. B. RIPLEY.

RIPLEY & CO.,

Agents de bateaux à vapeur.
Rue de la Commune, No 88.
Nlle-Orléans.
12 nov—

De HAVEN & Co.,

Négociants Commissionnaires,

Rue de la Commune, No 88.

Bureau de la Compagnie de Navigation de la vallée du Mississippi.
10n v—3me — Nlle-Orléans.

Avis au Public.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public du Troisième District en particulier, qu'il vient d'acheter la PHARMACIE du docteur GOLDMANN, située à l'encoignure des rues Louisa et Grands-Hommes. On trouvera toujours à sa pharmacie les médicaments les plus frais et les mieux choisis. Médicaments patentés, français, anglais et américains, produits chimiques les plus purs.

Les ordonnances de Messieurs les médecins seront exécutées à toutes heures, avec tous les soins exigés de l'art.

L. H. VON GOHREN,
12 nov—6f — Pharmacien-Chimiste.

Avis.

L'ancienne pharmacie d'ESTOUVILLE, située à l'angle de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, est de nouveau ouverte au public.

Les médicaments sont, comme par le passé, de premier choix, et les prescriptions seront remplies consciencieusement et à des prix modérés.

On y traitera les maladies secrètes et chroniques des deux sexes.

Les clients de feu le Dr. d'Estouville pourront s'adresser à la dite pharmacie, au Dr. De Blanc qui le remplace. — 30 oct—1m

ANCIENNE PHARMACIE F. GAUDOZ,

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
F. CLAVEL, PHARMACIEN.

FAIT savoir à messieurs les médecins et au public en général qu'il vient de rouvrir la dite pharmacie au coin des rues d'Orléans et Bourbon et qu'il a organisé son service de manière à répondre de jour comme de nuit aux besoins du public. Les prescriptions remplies consciencieusement.

Assortiment complet de médicaments patentés français, anglais et américains.
Liqueur hygiénique de Raspail. — 29 oct—1m

Mme THIERRY,

COIN BAYOU ET DERBIGNY,

Invite le public à venir examiner son assortiment de fleurs, tels que DAHLIAS, CAMELIAS, &c. On prendra, à la confiserie Kunts coin Canal et Carondelet, et chez Mme E. Dunand, 87 rue Royale, les commandes pour Bouquets de mariages et de bals, couronnes pour tombeaux et autres,—le tout à des prix très réduits. — 22 oct—3m

A. O. TREMOULET,

AGENCE GÉNÉRALE.
No. 95, Rue Vieille Levée, Nlle-Orléans.

S'OCCUPERA spécialement de vente, d'achat et de location de propriétés foncières ; collection de loyers, placement de fonds. Donnera toute son attention aux affaires qui lui seront confiées. — 23 oct—1m

Changement de Magasin.

La maison J. J. FOUCHER, Agent, a transporté son magasin du No. 42, rue Royale, au No. 69 de la même rue, entre Bienville et Conti, en face de la Banque de la Louisiane.

J. J. FOUCHER,
2 nov—1m — Agent.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.

CONFORMEMENT à la charte de cette Compagnie, une élection de sept Directeurs pour l'année aura lieu le LUNDI, 18 du courant, à ce bureau, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

J. V. CHAFFRY,
2 nov—au 18 — Secrétaire.

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Roberton, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction seront offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. — 19juil—1an

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Carnic [illegible], au coin [illegible] seront promptement exécutés. — 15 nov—1an

INJECTIONS ET PILULES
DU
Dr. RICORD.

Pour la guérison de la Gonorrhée récente et chronique des deux sexes, médication facile, sans douleur, à vendre par
E. GAUDOZ, Pharmacien,
20 août — Rue Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
20 août — Rue Conti et Bourgogne.

BOIS DE CONSTRUCTION.

VIENT d'arriver : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLIGES, BARDEAUX, et BRIQUES de toutes qualités, chez
J. FOURCELLE,
Coin Galvez et Benville.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par la poste ou laissés au bureau.
16 février—1 an

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuons, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilleries, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dragues, des Tuyaux de tous diamètres pour les bâtiments, des Machines de toute espèce, des Cylindres, des Vis de presse, des Roues à godets, et la ferronnerie des Ordres; à entendre pour le service des Egouts, avec une attention particulière, pour tout espèce de Machines à bois de construction.
14 sept—6 m — LEEDS & Co.

GIVEN, BROWN & CO,

M. A. GIVEN, — R. A. GIVEN,
W. A. BROWN, — J. K. ROBERTSON.

Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 166, Nlle-Orléans.
1er juillet—6 m

Compagnie d'Assurance Mutuelle Hôtel de la Nouvelle-Orléans, rue du Camp, No 78.

Nlle-Orléans, 14 novembre 1867.

CONFORMEMENT à l'art. 16 de la Charte de cette Compagnie, avis est donné qu'une élection de Douze Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle Orléans, pour deux ans, à partir du premier lundi de février 1868, aura lieu, au bureau de la Compagnie No 78 de la rue du Camp, le lundi 2 décembre 1867, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

A. W. HUNTER,
Secrétaire.
14 nov—au 2 déc

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 14 novembre 1867.

AVIS est donné que, conformément à l'article 5 de la charte de cette Compagnie, l'élection annuelle de douze Directeurs, pour l'année, aura lieu au bureau No 111 de la rue du Canal, le LUNDI 2 décembre 1867, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

14 nov—au 2 D — J. W. MINCKS, Secrétaire.

AVIS.

LE Dr. ALFRED MERCIER, de la Faculté de Paris, a fixé sa résidence rue Baronne, No 293, entre Triton Walk et Calliope.

Consultations : De midi à 1 heure.

Office : 200, rue Gireod, près de l'encoignure Baronne. Consultations : De 10½ heures à 11½ heures.
13 nov—1m

En débarquement de la barque "Emily" de Marseille :

50 barriques vin rouge, Bandol,
80¼ p'pes vin Burgundy Port,
80¼ do vin Sherry,
600 paniers de 12 bouteilles huile Fossel,
200 do de 24/2 do do do
200 caisses vermouth Noilly Prat & Co.,
200 do de vermicelli et macaroni,
200 do câpres,
50 do ol.ves.

A vendre par — COUTURIÉ & BORDELOIS,
No 36, rue Vieille Levée.
14 nov—1M—3f PP—3f 2P—2f PP—2 2P

"La Escepcion."

LE soussigné, agent de cette célèbre marque de cigares de la Havane offre à ses amis et au public un assortiment complet des diverses qualités des dits cigares, tels que—

Regalia Britanica, Regalia de Londres, Regalia del Rey, Reynas Regalia Chica, Brevas, &c., tous de la nouvelle récolte de tabac, venant d'être reçus par les derniers arrivages de la Havane, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, et en détail.

F. A. GONZALES,
No 50, rue Carondelet, près Union,
No 21, rue Carondelet, près Commune,
10 nov—10f — No 2, rue Carondelet, près Canal.

200,000 Cigares de la Havane,

GARANTIS importés, en magasin et en drawback, des marques telles que : Cabañas, Vigaros, La Intimidad Esculapio, La Perfeccion Flor de Cuba, &c., à vendre en lots à la convenance des acheteurs, et en détail.

F. A. GONZALES,
10 nov—10f — Nos 50, 21 et 2, rue Carondelet.

M. BOCHET,

Importeur d'Articles français pour Modes.

CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre,
RUBANS unis et façonnés, de St-Etienne, fort stock, depuis le No 1½ jusqu'à 100 et 200,
RUBANS Velours de St-Etienne, bien assortis,
SOIERIES à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs,
VELOURS à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs
FLEURS de Paris, grand choix,
PLUMES fantaisies de Paris, beau choix,
Blonde, Blonde réhaussée, Tulles à pois, Tulles millies, Tulle à voiles 1¼, Crêpes français et anglais, &c., &c.,
FORMES à Chapeaux—le plus grand choix, le plus complet du Sud, et des dernières nouveautés de Paris.

Tous les ordres seront remplis avec soin, promptitude, et à très bas prix.—Boîte à clef à la Poste No 342.

M. BOCHET,
No 59a Rue Royale, Nlle-Orléans.

NOTA—Le stock est renouvelé chaque semaine.
15 sept—3m

T. B. MOORE,

Poseur d'installations de Gaz, et Plombier
84—RUE BARONNE—84

IL a constamment un grand assortiment de belles installations de gaz qu'il vend à bas prix. Il les pose promptement et à meilleur marché qu'aucun autre, dans les maisons, les magasins, les offices publics, les bureaux, &c.—Adressez-vous à lui — 23 oct—1m

Ardoises. Ardoises. Ardoises.

NOUS venons de recevoir un excellent lot d'ARDOISES à toitures
Egalement—Des TUILES.

Les poseurs d'ardoises et les entrepreneurs sont invités à venir examiner les échantillons avant de faire leurs achats ailleurs.

HENRY KNOX & Co,
12 nov — Rue de la Commune, No 192.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,
66............RUE TOULOUSE............66
Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous ses soins attention à la location des maisons et magasins.
4 fév—

Avis.

ETANT sur le point de partir pour France et ayant vendu le contenu de mon magasin de quincaillerie, situé au No 21 rue Royale, à M. Leon l'eltier, j'ai l'honneur de le recommander à mes nombreux amis et au public en général comme ouvrier supérieur, ayant travaillé pour moi pendant six ans. Remerciant mes clients et le public de leur bon patronage, je sollicite la continuation d'icelui pour mon successeur.
19 oct—1m — A. B. DUFILHO.

Maison à louer

RUE ROYALE No 107, en face de l'Hôtel St. Louis.
S'adresser au No 33 rue de Chartres.
16nov—6f

Chambres garnies avec ou sans pension.

Plusieurs personnes trouveront à un prix modéré, des chambres garnies et salon, avec pension ou sans pension, en s'adressant à B MAURIES, rue St Pierre, No 12, Place Jackson.
16nov—3f

Demande de Maison.

On demande à louer immédiatement ou à la fin du mois, une MAISON pour une résidence de famille.

S'adresser par la boîte à clef 252, bureau de poste.
11 nov—

A louer.

1o. La maison à trois étages No 55 de la rue de l'Esplanade, entre les rues Chartres et Royale.

2o Une bonne maison dans la rue Tréme, près Conti.

3o Lot de terre situé dans la rue du Canal, entre les rues St Jean et Cortez, avec maison de jardinier, ecurie, rendue de dépendances &c.

Livraison immédiate. S'adresser à
ED BARNETT,
13 nov— — A la Bourse des Marchands rue Royale.

A VENDRE OU A LOUER.

La grande résidence située No 143 rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, et actuellement occupée par Mme Vve Boyer.

S'adresser à Mme Boyer sur les lieux de 8 à 9 heures du matin, ou de 3 à 5 heures de l'après midi.
12 nov—6f

A louer,

Quatre magasins en briques à deux étages avec jolies résidences au de des rue des Remparts près celle Lafayette, (entreposant l'entreprise à Séjourton admirable pour le commerce de détail. Possession immédiate.

S'adresser au bureau du shérif à
E. S. WURZBURGER.

A louer.

UNE MAISON ayant six chambres, cuisine, jardin, &c., rue Rochebrave, entre St-Philippe et Ursulines.

S'adresser à la grocerie du coin. — 9 nov

A vendre,

UNE MAISON avec écurie et installations située au No 72 rue St-Louis, encoignure Bourbon. Pour les conditions s'adresser sur les lieux à
8 nov — M. CHARLES LABORDE.

A Louer,

Le magasin No 17, rue St-Louis, entre Chartres et Vieille-Levée. S'adresser à
QUEYROUZE & BOIS,
aux Bleu Stores, encoignure Bienville et Vieille-Levée. — 25oct—1m

AVIS.

L'HOTEL ST CHARLES a été mis à neuf dans le courant de l'été et on a augmenté le mobilier. Le 1er novembre, le restaurant sera abandonné et on établira la table d'hôte. Je profite de cette occasion pour remercier les clients de l'hôtel ; je leur donne et je donne au public l'assurance que l'établissement sera dirigé de façon à les satisfaire.
22 oct—1m — O. E. HALL.

A louer ou à vendre,

UN magasin avec installation, complet et en très bon état, situé sur la Vieille Levée, près du marché Français, faisant de très bonnes affaires, à vendre ou à louer pour cause de santé. Conditions libérales. S'adresser au bureau de l'Abeille. — 22oct—1m

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. — 12nov—6m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24mars—1P PP1aL

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. KABASSE,
Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 9 h. a. m. à 3 h. p. m. — 17 mai

MOULOR & DUMESTRE.

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13........Rue de Chartres.......13,
Anciennement même rue No 103 ! — 28sept—6m

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. — 1er nov

AVIS.

Graines de coton ! Graines de coton.

NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture d'huile, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.

Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande, les sacs et la ficelle nécessaires.

Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1815 et recevra une prompte attention.

ALDIGÉ & WOLF.
17 sept—3m — Bienville Cotton Seed Oil Factory.

RIDEAUX DE DENTELLE, TENTURES, &c., au No 20 de la rue de Chartres.—A. BROUSSEAU & CO.—Reçu, par les derniers arrivages un grand et magnifique assortiment de Meubles et Rideaux, &c., dans les Tapis, Tapis en fil et en laine, Tapis à fleurs, Tapis de Hollande, Damas anglais et allemand, Reps Lastings, &c. Rideaux dentelle et dentelles Nottingham; Moquettes, Pelache, Oris et dito imitation, Galons, Bandes, Bordures, Franges de différentes largeurs et couleurs, Glands, Corniches, Bandes et Flèches, &c.
10 nov—1 sem.

INSTITUTIONS

COLLÈGE STE-MARIE-JEFFERSON — Paroisse St-Jacques, La.—Les parents et les tuteurs sont avertis que les élèves qui font ont pu entrer dans l'institution à cause de l'épidémie, peuvent le faire maintenant et être admis. Ceux qui y trouveront tous les éléments nécessaires pour acquérir une connaissance approfondie du Commerce, des Mathématiques et des Lettres classiques. Les directeurs (les Frères Maristes) consacreront toute leur attention à l'éducation des jeunes gens qui leur sont confiés.

S'adresser à l'agent, M. POURSINE, au No 36 de la rue Natchez, Nlle-Orléans. — 3 nov—1m

Réouverture le 4 novembre.

ECOLE DE MUSIQUE.

Pour jeunes enfants et demoiselles.

Dirigée par Mmes BOYER et MAIGNIJ, élèves de musique élémentaire et de solfège, ont lieu trois fois par semaine, dans l'après-midi, à l'académie musicale de Mme Boyer, rue Conti, No 122, entre Dauphine et Bourgogne. Une fois par mois les élèves chanteront en chœur et exécuteront des morceaux en présence des parents.

Prix du cours par mois...... TROIS PIASTRES.

Institut St. Charles.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES,
104 & 106—RUE BOURBON—104 & 106.

LE cours suivi dans cette Institution embrasse toutes les branches nécessaires à l'éducation la plus complète en anglais et en français. La religion et la morale, sous la direction de M. Chalon, curé de la Cathédrale, y sont surtout l'objet de soins tout particuliers.

Pour plus amples informations, voir le prospectus qu'on peut se procurer à l'institut. — 1er nov

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. — 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'abonnement de livres, la calligraphie, les mathématiques l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparé ment. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passeport sûr toutes les affaires de commerce. Catalogues envoyés à qui le demande.
3 nov — RUFUS DOLBEAR Président.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs du premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie et Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et zélés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à aussi de soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français — Prix $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. — 26 oct

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LUNCH ! LUNCH ! LUNCH !

MAX NIHOUL a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir à son établissement de confiserie et patisserie, encoignure Remparts et Bayou, DES SALONS DE LUNCH spécialement réservés aux dames ; on y trouvera toujours tout ce que le marché peut fournir de meilleur. Les vins sont des meilleures marques et les prix modérés.

Un chef de 1er ordre est attaché à l'établissement. Les ordres et repas sur commande sont exécutés avec un soin tout particulier.

L'établissement restera ouvert jusqu'à la fermeture des Théâtres.

Restaurant des Etats-Unis.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général et sa clientèle en particulier qu'il vient de renouveler son personnel de la cuisine et qu'il a aujourd'hui les meilleurs cuisiniers qui ont travaillé à l'Exposition Universelle de Paris, et il défie que dans n'importe quel endroit du continent américain on puisse trouver de meilleurs mets que dans son établissement. Avis aux gourmets ; son restaurant est toujours fourni avec les plus beaux articles du marché.

DENIS BECHAC
2 nov 1m — 12 rue de la Commune

Restaurant des amis.

MM FRANÇOIS TARRIDE & J. L. LEBARD ont ouvert le Restaurant des Amis à Mamenarie (Mexique), prévenir de cette ouverture à leurs amis et le public qu'ils viennent d'ouvrir, rue Madison No 11 près du Marché Français et Rue de Chartres, des Salons de repas à la carte.

Les voyageurs Salon au premier pour repas de noces et réunions—Prix modérés. — 15 oct—1m

RESTAURANT FRANCAIS,

32................RUE ROYALE................32

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,
propriétaire,
No 11 Rue Royale entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de famille.—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des meilleurs crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
17janv—1 an

J. HIMBERT,

REMERCIE ses amis et le public du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour. Il continuera toujours à tenir, au Marché Français, à côté du comptoir de la Maison Chemin, des CHARCUTERIE PARISIENNE, de PATES, SAUCISSES, BOUDINS, ANDOUILLETTES, TRUFFES, etc. etc.

Tous ces articles sont fabriqués par Louis Himbert, Je arrivé de Paris, où il a travaillé 5 ans chez Robert, Pâtissier-Traiteur.

Quand le temps le permettra, on fera toutes espèces de comestibles à détail et sur commande.
Dîners pour mariages, Ambigus, Collations, etc.

19 oct—1m. Aux Prix les plus réduits

VENTES JUDICIAIRES.

HENRI LARGUIE, DANIEL McCARTHY contre JULES BENIT

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. No 15529 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI dix-huit de novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants, rue St-Louis, entre les rues Royale et Chartres, dans le premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains contigus situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlot borné par les rues St-Paul, aujourd'hui Liberty, Havis, aujourd'hui Lafayette, Girod, aujourd'hui Howard et Poydras. Les dits terrains sont désignés par les numéros UN et DEUX, de l'îlot numéro TRENTE-DEUX, suivant un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, le 24 mars 1831, et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville, pour recevoir et mesurant chacun trente-six pieds de face à la rue St-Paul, aujourd'hui Liberty, avec deux cent [illegible] pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Victor Roselle, suivant acte au rapport de J. Emile Jatrean, notaire public en cette ville, en date du 26 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
17 oct—26—nov 2 10 17.

LAFITTE, DUFILHO & CO vs. PETER SCHMIDT.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 18,037. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Girod, de la Nouvelle-Levée, Lafayette et du Commerce, et désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par E. Surgi, arpenteur civil, le 15 de mars 1867, et déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir :

Le numéro Un, vingt pieds huit pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-six pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue du Commerce, quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du numéro Deux, et trente deux pieds huit pouces de largeur derrière ;

Et le numéro Deux, vingt-quatre pieds deux pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du numéro Un sur une première ligne derrière ; trente-cinq pieds un pouce et quatre lignes de l'autre côté, de sur une première ligne derrière vers la rue du Commerce, deux pieds un pouce, sur une profondeur ultérieure de vingt pieds quatre pouces jusqu'à la seconde ligne derrière, laquelle mesure dix-sept pieds six pouces de largeur. Le tout conformément audit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Lesdits terrains font partie d'une plus grande étendue de terre acquise par C. L. Lacroix de Paul Lacroix par acte sous signatures privées en date du 2 mars 1857, dûment reconnu ledit jour devant Geo. Hutton, vice-consul des Etats-Unis à Paris, et déposé en l'étude de E. Gottschalk, notaire public en cette ville, par acte en date du 3 avril 1857, lequel a été dûment enregistré au Bureau des Aliénations, en cette ville, le 6 d'avril 1857, au Livre 72, Fo. 698, et ledit Paul Lacroix a acquis ladite étendue de terre de Romain Pomar, par acte au rapport de H. Lavergne, autrefois notaire public en cette ville, en date du 3 décembre 1822.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. L. Lacroix, suivant acte au rapport de A. F. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 16 de septembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 nov—17,25; déc 3,10

NICHOLAS WEBER vs JOHN JACKSON.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 19,891 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville et désigné par le numéro ONZE, dans l'îlet numéro Quarante-neuf, borné par les rues Prosper, Annette et Solidelle et l'ancien Canal St-Bernard, suivant plan annexé à un acte au rapport de A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, mesurant, mesure américaine, vingt-sept pieds de face à la rue Annette, sur cent dix-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Prosper par le terrain No Douze, de même dit. Ledit terrain No Onze forme l'angle des rues Annette et Solidelle.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant acte au rapport d'Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 21 d'août 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—La somme de deux cent quatre-vingt-cinq piastres ($285) avec intérêt sur icelle au taux de huit pour cent l'an à compter du 21 d'août 1867 jusqu'au jour de la vente, trois piastres et trente cents ($3 30 c.), frais de copie d'acte, trois piastres ($3 00 c.), frais de protêt et dix pour cent sur le montant de la réclamation pour les honoraires d'avocat et les frais d'instance moins pour les honoraires de cinquante piastres (payée à compte le 9 d'octobre 1867), comptant, au moment de l'adjudication.

2o L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère), le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur ladite propriété, souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, en date du 21 d'août 1867, chacun de la somme de deux cents piastres ($200 00 c), payables respectivement à deux et trois ans de date avec intérêt sur icelle au taux de huit pour cent l'an de leur date jusqu'à parfait paiement.

3o Et la balance du prix d'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, shérif de la paroisse d'Orléans.
9 nov—9,17,25—3,10 déc

VENTES DE CONSTABLE

Edward Thompson contre M. et Mme Jones.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans, No 2,806.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. G. H. Braughn, deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan public, le LUNDI 18 novembre 1867, à 10 heures du matin, à l'entrepôt Great Western, au coin des rues Foucher et Julia, Premier District, la propriété suivante : Un lot de meubles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — JOHN C. KUZAC,
8 nov—14.17 — Constable.

L'Etat de la Louisiane contre D. J. Maillot.

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans, No 2,823.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. G. H. Braughn, deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan, le LUNDI 18 novembre 1867, au coin des rues du Marché, à 10 heures du matin, à l'entrepôt Great Western, au coin des rues Julia et Foucher, Premier District, la propriété suivante : Cinq barils whisky saisis dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — JOHN C. KUZAC,
8 nov—13,17 — Constable.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve,

400 Colis et lots Marchandises, Sèches domestiques et américaines.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 19 novembre, il sera vendu à 10 heures précises à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

600 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines consistant en :
1800 pièces indiennes américaines.
800 " cotons blancs et écrus.
500 " [illegible]
200 " indiennes françaises.
150 " mérinos anglais.
400 " mousselines de laine.
100 " alpaca noir.
50 " flanelles rouges et blanches.
50 " do de [illegible]
50 " do gilets [illegible]
25 " drap imperial.
25 " grain de poudre.
20 " denims.
100 " coutil à matelas.
400 paires couvertures laine 10/4, 11/4 et 12/4.

—Aussi—

Mouchoirs batistes, mouchoirs cendres, bonneterie, cravates, gants, rubans, chemises et caleçons, popelines, turbinet, toiles d'Irlande, mélétons, manteaux, paletots, toiles, châles, indiennes à meubles, etc., etc.

Conditions à la vente.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente. — 17nov—

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au pair.

Grande Vente de Marchandises sèches — SANS RESERVE.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

800 pièces coton blanc et coton écru, des meilleures marques.
800 " indiennes françaises, anglaises et américaines.
500 " flanelles, blanche, rouge, bleue, grise, jaune.
400 " Osnaburgs et jeans créolés.
355 " jeans gris du Kentucky.
500 " couvertures, grises, blanches, toutes grandeurs
500 pièces mousselines laine Hamilton, Pacific et Sprague.
" Robroy 3/4 et 6/4.
1000 douz bonneteries, françaises, anglaises, fines, communes, pour soldats.
500 douz. Nubias, châles breakfast, habits croisés pour enfants, capuchons et Soutags.
150 douz chemises mérinos grises, blanches.
Chemises toile blanche, coton et Belknap.

—Egalement—

600 lots d'étoffes bien assorties, à robes — popelines mérinos poil de chèvre, lustre, plaids de Saxe, &c, &c.

—ET—

200 lots articles de fantaisie et "notions".

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville et le reste en billets du Trésor des Etats Unis.

La vente est positive et sans réserve. — 17 nov

PAR S. GUINAULT

Vitrières, Comptoir, Coffre fort, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI 19 novembre 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Canal No 220, entre Remparts et Basin—

Plusieurs armoires vitrées, comptoir, étagères, sofa, installations de gaz et coffre fort.

Conditions—Comptant — 17 nov

Succession de Bertrand Treuillet.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

JEUDI, 28 novembre 1867 il sera vendu à midi au Marché Poydras—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 novembre 1867—

L'installation complète d'un marchand de café au Marché Poydras du côté sud du dit Marché, mesurant environ 100 pieds de long, ensemble avec toutes les installations et ustensiles.

Conditions—Soixante jours de crédit en un billet au dessus par une personne solvable et à la satisfaction de l'administrateur. — 17nov—17 22 et 28

PAR O. VALETON.

Cotes de Tabac! Cottes de Tabac!

PAR O. VALETON, encanteur,

MARDI, 19 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu, au Nos 105 et 107 rue Gravier—
2 boucauts cottes de tabac.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis — 17 nov

Tabac ! Tabac ! Tabac !

PAR O. VALETON, Encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse.

MARDI 19 novembre à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin de MM. Sutherlin, Callaway & Co, Nos 105 et 107 rue Gravier

Le demi boîtes tabacs chiquer, marque de choix, légèrement endommagés dans le voyage à la Nouvelle-Orléans.

Conditions comptant en billets du Trésor. — 17nov—

Patates. Patates.

PAR O. VALETON, encanteur.

LUNDI, 18 novembre, à 10 heures du matin, il sera vendu sur la Levée au poteau No 25, Troisième District—

Des barils patates, en débarquement du navire Union.

Conditions—comptant. — 17 nov

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de John Kennedy—No 29,667.—Contenu d'un magasin de Meubles—à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau rue du Camp No 90.

IL sera vendu LUNDI 18 novembre, à 10 heures et demie du matin, dans le magasin rue Baronne, entre Canal et Common—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, en date du 2 septembre 1867—

LE CONTENU D'UN MAGASIN DE MEUBLES consistant en un assortiment général de meubles neufs et de seconde main, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis — 17nov

AVIS JUDICIAIRES.

—No 29,633—

Succession de LOUIS R. D'ESTOUVILLE.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs comptes, dans les dix jours, à compter de la date des présentes, au soussigné, avocat du curateur, John B. [illegible]

PAUL E. LARESCHE,
47, Passage de la Bourse.
nov—5,12,17

Succession de Jean Duclos.

LES créanciers de la succession ci-dessus sont requis de présenter leurs comptes, et les personnes en possession des biens d'Encan de S. Guinault, coin du Passage de la Bourse et Bienville dans les dix jours qui suivront la présente avis.

FRANCOIS ADER,
5 Nov—12 et 17 — Exécuteur Testamentaire

AVIS.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse Plaquemines.—A Mme Virginie Miner et H. H. Miner—En votre qualité de propriétaire de cet, dit, (notez la fraction de terre ayant quarante-deux arpents (plus ou moins) de face à la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ quatorze milles au dessus de la maison de Cour de la présente Paroisse et étant bornée en dessus par la terre de Mme C. D. Benedict, et au dessous par celle de C. A. Thibault, vous êtes avertis que l'avis du soussigné syndic les travaux et les réparations suivants sont nécessaires pour la protection et la sûreté du public.

Réparer la levée dans la partie devant la dite terre et réparer, et la mettre sur les travaux et chemins exposés au fleuve [illegible]

Vu que le chemin est en très mauvais état tout le long de la dite propriété, il faut réparer [illegible]

Les ponts sont en très mauvais état ; il faut les réparer.

Et conformément à la loi et aux ordonnances du jury de police de cette paroisse, je vous préviens que si ces travaux ne sont pas achevés d'ici au 30 novembre 1867, je les ferai faire à vos frais.

Paroisse Plaquemines, ce 13 novembre 1867.

S. W. SAWYER
16 nov—1m — Syndic, Deuxième District.

A. LEBLANC vs ses créanciers et les créanciers de LAUVE A LEBLANC—No 21,860.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite insolvable, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la première publication de ce présent avis, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, 9 novembre 1867.

D. C. BYERLY,
9 nov—9, 13, 18 — Greffier.

Succession de F. Muller et épouse.—No 29,859.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
17 nov—1f — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession du Piettra Geanolli.—No 29,871.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
17 nov—1f — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de T. L. MILLS—No 29,725.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Théodore J. Dimitry curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
9nov—9,15,18 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Mme E. C. STRAUCH—No 29,550.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Léon Hassjr, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
9nov—9,17,18 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Edward Hines—No 29,925.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Charles H. McKnight a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Edward Hines, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
14nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de D. Harvey—No 29,924.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Charles H. McKnight a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu D. Harvey, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
14 nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de John Wilkes—No 29,909.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Wm M. Smith a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Wilkes, décédé intestat — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
14nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Daniel Christie—No 27,167.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
14nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de George B. Carleton.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que George T. Chittés a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George B. Carleton décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
14nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Mrs. C. Marchand — No 25,666

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
13nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

Succession de Mrs Lucy Weyel, épouse de Thomas Kelly—No 29,916.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Thomas Kelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Lucy Weyel, épouse de Thomas Kelly, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
13nov—18,23 — P. R. O'RORKE, Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, 100 caisses Chapeaux d'hommes et de jeunes garçons,

PAR LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, encanteur.
Salle d'encan, rue du Camp No 38.

IL sera vendu, LUNDI, 18 novembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No. 38 de la rue du Camp—

400 caisses et malles de Bottes, Souliers, Brodequins, Balmorals et Congress, pour hommes, jeunes garçons, jeunes gens, femmes, dames, demoiselles, enfants et petits enfants.

Ces chaussures sont fraîches et bonnes ; elles méritent l'attention du commerce.

—Egalement—

100 caisses Chapeaux, Fourrures, Laine et Castor, pour hommes, jeunes gens et jeunes garçons, assortiment convenable pour les acheteurs de la ville et de la campagne.—Reçu directement des manufactures.

Conditions—à la vente. — 17 nov

PAR CHS. T. NASH.

SUCCESSION D'ANTHONY HENDRICK, décédé.

Fonds et installations d'un café, meubles, etc.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur

Bureau au "Masonic Auction Mart", au coin des rues St-Charles et Perdido.

MARDI, 26 du courant, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Remparts et Conti (café) il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 13 de novembre 1867, No 29,847, du dossier de la dite Cour, pour le compte de la dite succession—

Tout le contenu du dit café, comprenant comptoir, table à cadres, carafes, verres, tables, chaises, tabourets, &c ; une quantité de whisky, eau-de-vie et autres liqueurs ; bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, etc.

—Egalement—

Une montre et chaîne.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 17 nov

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Vente de parfumeries sans réserve.—Billets de ville pris au pair.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

MARDI prochain 19 novembre, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, No 41 rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane —Une belle facture de parfumeries comme suit :

200 douzaines pommades,
100 do huile,
200 do eau de Cologne,
200 do extraits d'odeur,
100 do eau de toilette,
50 do cosmétique,
50 do vinaigre de toilette,
50 do poudre dentifrice,
50 do eau de fleur d'oranger,

L'attention des parfumeurs, charcutiers et marchands de la campagne est appelée à la vente ci-dessus.

Conditions—Payable en billets de ville de une à trois piastres au pair. — 17 nov

Chapeaux feutre, soie et castor, Derby, Chapeaux pour dames, &c. Sans réserve.

Par F. FERNANDEZ & Co.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

SAMEDI, 26 novembre il sera vendu, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan, No 41, rue de la Vieille Levée, entre Bienville et Douane—Un assortiment de chapeaux tels que : Chapeaux soie et castor, feutre blanc et noir, chapeaux pour dames, Derby, chapeaux perlé St Cloud No 2 casquettes, &c. &c. — 17 nov

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.

Vin rouge en barriques.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.

MARDI le 19 novembre 1867 à 11½ heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille-Levée pour compte de qui il appartiendra—
117 barriques vin rouge pour famille
Conditions—Comptant en billets de ville — 17 nov

Vente par Catalogue

d'eaux de vie françaises, vins rouge et blanc, vermouth, sardines huile d'olives, cornichons, moutarde, etc.

PAR EUGENE TOURNÉ
Rue Vieille-Levée, No 95.

JEUDI le 21 novembre 1867 à 11½ heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin de MM A. Roemeau & Co, Nos 16 et 18 rue St Louis—
Eaux de vie fine, caisses et barils, en caisses
Vins rouge et blanc, en barriques et en caisses.
Madère et sherry.
Vermouth et absinthe
Sardines et huile d'olives
Conserves, cornichons, moutarde, etc.

Les catalogues seront disponibles et les détails seront prêts un jour avant la vente. — 16 nov

Vin de Bandol ! Vermouth ! Huile d'olives !

En débarquement du navire Emily venu de Marseille.

PAR EUGENE TOURNÉ, encanteur.
Bureau No 95, rue Vieille-Levée.

MARDI le 19 novembre 1867, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la Levée, poteau 2, Troisième District, en débarquement du navire Emily de Marseille—
300 paniers huile Fiagone
100 barriques vin de Bandol.
100 caisses vermouth N. P. & Co.
Conditions à la vente — 17 nov—au 19

PAR D. E. MORPHY.

Articles riches et de valeur en porcelaine, en verrerie, de Bohême et de Lava.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 20 novembre 1867, à 10 heures du matin, dans sa salle de vente, au premier étage, No 67 rue des Magasins, un riche assortiment de choix d'articles riches, élégants et dignes d'attirer l'attention du public, et les connaisseurs, comme :

Services à thé en porcelaine dorée, services de Cerf, services à liqueurs, services à vins, bouteilles à eau de vie en Lava décorées, des vases et vasques en Lava, verres en Lava, décorées ; des carafes à vin, et une grande variété d'articles de fantaisie.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis — 16 nov

PAR THOMAS & SPEAR

Succession de Jean Bordenave.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 29,795—Contenu d'une vacherie, chevaux, harnais, charrette de laitier, mesures, baquets, meubles, &c.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente, 36 rue Bienville.

MARDI, 26 novembre, à midi, il sera vendu à la dernière résidence du défunt, au coin des rues Craps et France, Troisième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 novembre 1867, pour le compte de la dite succession, les meubles de la dite vacherie, comprenant :

Vingt vaches,
Un cheval gris,
Un cheval brun,
Une charrette de laitier et un lot de mesures en fer blanc, meubles, &c.

Termes et Conditions—Pour tout montant au dessous de deux cents piastres, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis ; au dessus, et jusqu'à concurrence de cette somme, à six mois de crédit, l'acquéreur fournissant son billet endossé à la satisfaction de l'administrateur et portant intérêt à huit pour cent l'an. Et pour tout montant au dessus de la somme de deux cents piastres, jusqu'à parfait paiement. — 17 nov—9,22,24 26

Propriété amé iorée, rue Villeré, entre les rues Dumaine et St Philippe, second District.

PAR THOMAS & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, 36, rue Bienville.

JEUDI 21 novembre 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, Deuxième District—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Villeré, Dumaine et St Philippe, lequel mesure 28 pieds de face à la dite rue Villeré, sur trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles, dont le vendeur a pris possession.

Appartenant aux présents vendeurs par acquisition de la Deuxième Cour de District [illegible] par le juge en date du 11 septembre 1867 [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, y compris les timbres, aux frais de l'acquéreur, par devant Ernest Eude, Notaire public.

SUCCESSION DE LEWIS H. PRINCE.

—No 29,[illegible]—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Actions de la Banque du Sud,
Appareils d'un salon de Photographie,
Meubles,
Diamants et Bijoux,
Le Bail de l'Etablissement, pour deux ans et onze mois.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, 36 rue Bienville.

MARDI, le 19 novembre 1867 à 10 heures et demie, il sera vendu, à l'enchère publique sur les lieux occupés dernièrement par le défunt, No 8, rue St. Charles, entre Canal et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre 1867, pour le compte de la susdite succession—

Le contenu d'un salon de photographie, comprenant en partie photographies, cadres, instruments de photographes grands et petits, &c.

—Aussi—

1 lot de meubles.

—Egalement—

1 lot de vitrières de diverses grandeurs.

—Egalement—

1 lot de caisses contenant des instruments de photographie.

—Egalement—

Epinglettes diamants, Bagues diamant, Bagues maçonniques, pistolets Deringer.

—Egalement—

1 lot d'argent monnayé, américain et mexicain, et $25 en billets de la Banque de la Louisiane.

—Egalement—

Le bail de l'établissement situé au No 8 rue St. Charles, dernièrement occupé par le défunt, pour deux ans et onze mois à partir du 1er novembre 1867 à raison de cent piastres par mois, payables mensuellement, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis et assumé toutes les obligations du dit bail, selon les clauses et conditions, du défunt au moment de la vente.

—Et—

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu du même ordre :

10 actions de la Banque du Sud, tenues en sécurité collatérale par la Banque du Canal pour une somme de huit cent dollars (papier).

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 9 nov—8,13,16,17,19

PAR CHARLES E. FORTIER

Le lugger Sloop "Lady of the Lake" à l'encan

Succession de Nize Trimachi.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 11.

LUNDI, 18 novembre 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à la tête du Vieux Bassin rue du Bassin, dans le Deuxième District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 5 novembre 1867, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir :

Le lugger "LADY OF THE LAKE", de neuf tonneaux 65/100; ensemble toutes les voiles, agrès, ancres, &c., tel qu'il est actuellement à la tête du Vieux Bassin, rue du Bassin, dans le Deuxième District de cette ville. Le dit lugger est neuf ; il a été construit à Madisonville, Lne, dans le courant du mois d'août 1867.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. — 7nov—7,14,17

PAR PALFREY & HILL

Succession de John McCarty—No 14,428

Vente à l'encan, d'actions du chemin de fer de Jackson.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 26.

SAMEDI, 23 novembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 novembre 1867, dans la succession de John McCarty—

VINGT ACTIONS de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 14nov—21,23

LOUIS H. PILIE. — THOMAS MURRAY

PILIE & MURRAY,

ARCHITECTES, ARPENTEURS ET ENTREPRENEURS,
Ateliers et chantiers :
au coin des rues Remparts et Kerlérec.

Bureaux : au No 12 du Merchant's Exchange, rue Royale, au second, Nlle-Orléans.

Ils exécutent promptement et d'une manière satisfaisante, les travaux qui leur sont confiés, de construction, de constructions, les réparations et tout ce qui se rattache à leur profession. — 1er nov—1m

AVIS.

LES personnes qui ont déposé à mon bureau de prêts des objets dont le terme est expiré, doivent s'y présenter d'ici au premier décembre afin de les racheter ou de renouveler le terme, autrement les dits objets seront portés sur le catalogue pour être vendus à l'encan.

N. B.—Il sera donné avis de l'achèvement du catalogue et du jour de la vente à l'encan.

J. HART, Directeur,
Rue de la Commune, No 1[illegible],
9 nov—9 au 25 nov — en face de l'Hôtel St Charles.

ENTREPOT DE TABACS DU SUD.

S. FUNK

MARCHAND EN GROS
de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.

47...............Rue Gravier...............47
et 147 rue Water, New York.
27 avril 67—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises sèches, Lingerie, literies Fleurs, &c., 1 caisse Marchandises sèches assorties et Habillements avariés.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur
Bureau, No 38, rue de Chartres

LUNDI 18 novembre 1867, à 10 heures du matin, il sera vendu—
200 pièces indiennes françaises 4/4.
400 do indiennes Dunnell, Sprague, etc.
300 do cotons blancs.
300 do cotons écrus 4/4 et 7/8.
150 do coton blanc et coton écru à drap.
300 do popelines unies et fantaisie.
300 do mousselines laine noire et en couleur.
150 do mérinos et alpacas.
300 do doeskins et draps noirs.
200 do casimirs et satinets.
100 do plaids et Robroys laine
100 do barèges à voiles, toutes couleurs.
300 do tweeds et jeans.
150 do cotonnades et stripes.
400 châles simples et doubles.
300 mouchoirs drap et soie.
300 couvertures blanches et en couleur.
200 pièces flanelles, blanche, rouge, bleue,
1000 douz. bonneterie, laine et coton.
400 do chemises laine, toile, coton,
200 do chemises de peau et caleçons,
400 do mouchoirs toile, madras.

—Egalement—

10 crates porcelaine et faïence.
—Pour le compte de qui il appartiendra—
1 caisse marchandises sèches et habillements assortis.

Conditions à la vente. — 17 nov

Succession d'Isidore Loeb.

Soixante-quinze Actions de la Banque de l'Union, à l'encan.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No. 38.

IL sera vendu, le SAMEDI, 30 novembre 1867 à 10 heures, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No——, daté du 5 novembre 1867—

Le certificat No 1696 daté du 4 mars 1867 pour cinquante (50) actions de la banque de l'Union de la Nouvelle-Orléans, et le certificat No 1691 daté du 5 mars 1867, pour 25 actions de la banque de l'Union faisant en tout soixante quinze (75) actions de la banque de l'Union de la Nlle-Orléans maintenant données en garantie à la banque de l'Etat de la Louisiane, pour quatre mille piastres ($4000).

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. — 12 nov—17 20 24 [illegible]

Succession d'Isidore Loeb.

Distillerie Etablissement à rectifier Appareil, Whisky et bail de l'édifice—à l'encan.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 38.

IL sera vendu, le mardi, 26 novembre 1867 à midi sur les lieux aux Nos 130 et 132 de la rue du Bassin, entre les rues St Louis et Toulouse en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No——, daté du 5 novembre 1867—pour le compte de la dite succession—

1o. Le terme non expiré du bail de la Distillerie, dudit établissement des rues Toulouse et Basin, lequel bail expire le 14 janvier 1868—avec le privilège de renouveler pour un an à raison de cent cinquante piastres par mois, ensemble tout les cuves et machines de la distillerie—en parfait état. Également le terme non expiré du bail de l'établissement à rectifier et toute les accessoires—lequel bail expire également le 14 janvier 1868 avec le privilège de renouveler pour un an à raison de cent vingt-cinq piastres par mois.

2o Trois cent soixante-quinze barils whisky—plus ou moins.

3o Une quantité de whisky, boucauts vides, charbon, etc.

Conditions—comptant sur livraison, en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur du terme du bail devra donner une garantie pour le prompt paiement du loyer et exécution du bailleur et assumer toutes les obligations du bail, et comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

On peut voir et goûter les échantillons et les baux au bureau des encanteurs, rue de Chartres No 38.
12 nov—13 17 20 24 [illegible]

PAR A. FEIBER.

Grande Vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c.—à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, lundi 18 novembre, à 10 heures dans leur salle d'encan, au No 48 de la rue de Chartres—

Couvertures grises, blanches, bleues.
Flanelles blanche, bleue, rouge, grise.
Indiennes, cotons à draps et stripes.
Mérinos français, mousselines laine, alpacas, popelines.
Drap castor, tweed, jeans et satinet.
Denims, plaids coutils à matelas et Hickory.
Manteaux, corsets, manches et jupons Balmoral.
Bonneterie, toile, serviettes &c. &c.

—Egalement—

Un grand stock d'habillements et lingerie d'hommes, de jeunes gens et de jeunes garçons.

Un grand assortiment de bottes, souliers et chapeaux.

Egalement, en même temps il sera vendu une caisse d'habillements avariés débarqués du steamer (enseigne) Sherman, et vendue pour le compte de qui il appartiendra.

Conditions à la vente — 17 nov

PAR W. E. DAVID.

Chevaux, mulets, buggies, harnais, wagons, barouches &c. à l'encan.

PAR W. E. DAVID
ALBERT GAILLARD, encanteur

IL sera vendu dorénavant, tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 11 HEURES aux écuries No 31 de la rue Baronne—

Chevaux, Mulets, Vaches laitières, Vaches fraîches, Bogs nouvelles et découvertes harnais, wagons, &c. N. B.—Recevant constamment des animaux de l'Ouest, les acheteurs de la ville et de la campagne trouveront toujours un grand choix de chevaux et mulets à des prix raisonnables. Les chevaux sont achetés pour les acheteurs à la Bourse.
16 nov—1 an

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Vente sans réserve aucune.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

250 lots Habillements d'hiver et Articles de toilette.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur.
Salle d'encan, 102 rue de Chartres

LUNDI, 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
250 caisses Bottes Souliers et Brodequins.
50 caisses Chapeaux pour hommes et enfants.
—Aussi—
250 lots habillements d'hiver, articles de toilette, particulières sèches &c.
Conditions—Comptant — 16 nov

Vente par ordre des Gardiens du Port—Habillements avariés.

Par GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 102 rue de Chartres

LUNDI 18 courant à 10 heures du matin, il sera vendu par ordre et pour compte de qui il appartiendra—

Une caisse d'habillements marquée [illegible] Leaumont, importée et avariée à bord du steamship Sherman, capt. Henry, venant de New York.

Conditions—Comptant — 16 nov

MONTGOMERY BROS. & CO.

37,000 cocos, en débarquement du steamer "Trade Wind," arrivé de Honduras—Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 18 novembre 1867, à 1 heure de l'après-midi, au poteau No 26, Premier District, près la rue St Joseph—

37,000 cocos en débarquement du steamer Trade Wind arrivé de Honduras.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. — 17 nov

Grande Vente de beaux Meubles en acajou et en bois de rose, sortis des ateliers de W. & J. McCracken, de cette ville.—Beaux Tapis, Lustres, Glaces françaises, Tableaux, &c., jolis Candélabres et un magnifique Piano—vendus à l'encan pour cause de départ.

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, lundi 18 novembre, à 10 heures et demie du matin, à la résidence en briques, double à trois étages, No 64 de la rue de l'Union, entre les rues Baronne et Philippa—

TOUT LE CONTENU de la résidence en briques à trois étages, comprenant les beaux meubles en acajou et bois de rose, sortis des ateliers de W. & J. McCracken, beaux tapis, lustres, belles glaces françaises, piano, verrerie, belles tableaux à l'huile, &c., jolis candélabres et un magnifique piano, etc. etc. à vendre pour cause de départ.

On peut examiner les meubles jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de Chs. B. Chittenden No 29[illegible]

Cour de Deuxième District de la Nouvelle Orléans. J. Benson.—Papiers, tissu, gaines, Mantilles et [illegible] maine, [illegible] Catawba, [illegible] de bureau et de fantaisie, meubles, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu lundi, 18 novembre à 11 heures, dans l'ancienne salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Cour de Deuxième District, Honorable juge Jefferson, daté du 6 novembre 1867 No 29,[illegible] de la dite Cour—

1848 rames papiers tissu, paille, Manille et d'imprimerie—différentes grandeurs.

29,000 sacs différentes grandeurs et manufactures,
85 caisses vin Catawba,
17 [illegible]
[illegible] eau de vie de mûres.
[illegible]
1 coffre-fort
1 lot de [illegible] pupitres, &c de bureau.
1 lot meubles,
1 wagon harnais,
1 lot de harnais, &c., &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY encanteur.

IL sera vendu, mardi 19 novembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofa, chaises à bascule, à ressorts, tables, chaises, sièges de salle de manger, buffets à dessus de marbre, tables à rallonges, armoires, tablettes, matelas, etc. etc. Tout le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage chaises à sièges et bois et rotin. — 17 nov

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi 19 novembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Linet rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

ENTREPOT DE TAPIS,

3....RUE CARONDELET, PRES CANAL.

ELKIN & Co.,

APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX ORDRES de leurs marchandises reçues directement d'Europe et du Nord—

TAPIS WILTON,
VELOURS,
BRUXELLES,
INGRAIN et 3 PLIS,
TOILES CIRÉES de toutes largeurs,
STORES,
CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX, &c.

A vendre AUX PLUS BAS PRIX.

Nous nous sommes assuré les services de M. H. E. BONNEVAL, autrefois de la maison J. D. Demorre & Co. qui sera heureux de rencontrer chez nous ses anciens amis et clients. — 22 sept—3m.

ABSINTHE SUISSE

d'Edouard Pernod, Neuchâtel.

L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a fait des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futailles. Il se charge de fournir le commerce, par caisses ou lots à la convenance des acheteurs.

G. W. DUNBAR & SON
Rue St-Louis, Nos 12 et 14.

N. B.—La maison sertiront responsable de la pureté de cette absinthe qui porte la marque de commerce et la signature de la maison Edouard Pernod. — 6 juillet

Champagne ! Sparkling Moselle !

CHAMPAGNE carte blanche de Rosalie Fils & Co., Mareuil.

Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, dans mes caisses et en France, et aux Etats-Unis. A vendre par
PAUL ABOUE & CO.,
[illegible] — Soule agent, 20 rue Toulouse.

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, au fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
19 juin—1 an. — rue Carondelet No 184.